TARIFS

Prix de journée hébergement temporaire : 79,25 € *

En complément, la dépendance totale sera facturée suivant le GIR de la personne accueillie :

- GIR 1 et 2 : 20,27 € soit **99,52 € / J**
- GIR 3 et 4 : 12,86 € soit **92,11 € / J**
- GIR 5 et 6 : 5,46 € soit **84,71 € / J**

*sous réserve d'une modification des tarifs par le Conseil départemental du Loiret.

ADMISSIONS EN HÉBERGEMENT TEMPORAIRE EN 3 ETAPES

• Comment faire ?

1. Se rendre sur le site internet Via-trajectoire : **https://trajectoire.sante-ra.fr**
2. Créer un dossier d'admission*.
3. Transférer le dossier aux établissements qui vous intéressent par le biais de Via-trajectoire.

> Aide : en cas de difficultés, prenez contact avec le service des admissions du Pôle Personnes Âgées.

* Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré.

COORDONNÉES

• Numéros utiles :

Service des admissions/facturation : 02 38 74 40 32
Email : pole-pa.admissions@chu-orleans.fr

Accueil Pierre PAGOT : 02 38 22 61 20
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h
Email : accueil-temporaire@chu-orleans.fr

Conception : service communication - CHU d'Orléans - ao012025

CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE D'ORLÉANS
Direction du Pôle Personnes âgées
1240, rue Passe Debout
45770 SARAN

www.chu-orleans.fr

Résidence Pierre PAGOT

Hébergement temporaire en EHPAD

Établissement dépendant du Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans, la résidence Pierre Pagot est ouverte depuis 1992, au cœur de la ville d'Orléans. Elle accueille 85 personnes en hébergement permanent ou pour un séjour temporaire, limité dans le temps.

L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE

L'établissement dispose de 4 chambres dédiées à l'hébergement temporaire.

Cette solution est adaptée pour les personnes âgées vivant à domicile souhaitant bénéficier d'une structure rassurante où séjourner pendant quelque temps, pour rompre l'isolement (par exemple en cas d'hospitalisation ou congés du proche aidant) ou encore découvrir l'établissement avant une entrée définitive en EHPAD.

La durée d'hébergement est de 7 jours à 90 jours, en continu ou en discontinu sur une année civile.

UNE STRUCTURE IDÉALEMENT AMÉNAGÉE

Les chambres de l'établissement sont réparties sur deux étages.

Au rez-de-chaussée, deux salles à manger, une cafétéria, un salon convivial, un espace animation, un salon de coiffure et des espaces de détente intérieurs et extérieurs sont à disposition, avec notamment un jardin thérapeutique.

DES CHAMBRES AGRÉABLES ET CONFORTABLES

Les 4 chambres d'hébergement temporaire sont de grandes chambres individuelles meublées et équipées d'une télévision. Chaque chambre comporte une salle de douche avec un WC et un lavabo.

Des accès pour le téléphone et internet sont disponibles sur demande.

DES PRESTATIONS HÔTELIÈRES ADAPTÉES

Les repas présentés à l'assiette sont servis en salle à manger (ou en chambre si besoin). Des collations sont proposées.
L'entretien du linge est assuré par l'établissement, cette prestation est comprise dans le tarif.

DES PROFESSIONNELS QUALIFIÉS ET ATTENTIFS

Des médecins spécialisés en gériatrie et des équipes soignantes et paramédicales (infirmiers, aides-soignants, ergothérapeutes) assurent le suivi médical et l'accompagnement quotidien des résidents. Des professionnels dédiés proposent des services et des prestations spécifiques sans supplément (assistante sociale, psychologue, animateur, …).

Tous travaillent ensemble pour proposer un accompagnement personnalisé et se rendent disponibles pour répondre aux sollicitations des résidents et/ou de leurs proches.
Des associations et leurs bénévoles participent aussi activement à la vie de l'établissement.

UN ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE DES PERSONNES ATTEINTES D'UNE MALADIE D'ALZHEIMER OU APPARENTÉE ET PRESENTANT DES TROUBLES DU COMPORTEMENT.

Sur prescription médicale, un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) propose aux résidents présentant des troubles du comportement modérés des ateliers thérapeutiques dans le but de maintenir et de favoriser leur autonomie.

Les activités du PASA sont accessibles aux résidents en séjour temporaire sur avis médical.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Les horaires des visites : **11h30-19h00**

Il est possible aux familles de rendre visite à leurs proches en dehors de ces horaires en ayant, au préalable, sollicité l'accord du cadre de santé.

L'établissement facilite et encourage les rencontres entre proches et résidents :

> Prise de repas possible sur l'établissement
> Lieux de rencontre adaptés

Une information plus complète et individualisée est systématiquement transmise par le cadre de santé au moment de l'accueil de tout nouveau résident.